

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENÇA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice: 10
Présents : 7

DELIBERATION N° 27 -2017

Séance du jeudi 4 mai 2017



L'an deux mille dix-sept et le jeudi 4 mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 avril 2017 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. Pierre POUILARD, M. Jean-Pierre NOMIUS, M. MEYSSONNIER Gérard, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle

Absent non excusé : Jean-Claude FAURE

Absentes excusées : Danielle BLANC, Céline TRUCH

Secrétaire de séance : Jean-Pierre NOMIUS

OBJET : Tarifs cantine

Le Maire fait part aux membres présents qu'il y lieu de compléter la délibération n° 09-2017 prise le 20 mars 2017 relative à la participation de la Mairie d'Esparron sur le ticket de cantine des enfants domiciliés sur ladite commune pour les repas pris à la cantine de Lardier et Valença.

Il est donc à noter que cette participation prend effet au 1^{er} mars 2017 pour la somme de 1 € sur chaque repas.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Confirme le tarif de 3,13 € pour les enfants domiciliés à Esparron et scolarisés à Lardier et Valença à compter du 1^{er} mars 2017.

Fait et délibéré, le 4 mai 2017



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Costorier', written over the printed name of the Mayor.